

6723/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 mars 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 12 mars 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre le règlement (UE)
n° 359/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes,
entités et organismes au regard de la situation en Iran**

E20466

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes